COMITÉ D'INTERET LOCAL de BALAGUIER - LE MANTEAU - L'EGUILLETTE

Association loi 1901 n°134 / 1975 J.O. DU 20-02-75 , mod. n°3 / 03269 J.O. 25-08-1993 Siège social : 522 chemin de la Treille - 83500 La Seyne sur mer – courriel : cilbme@outlook.fr

M. le Maire Hôtel de ville 20 quai Saturnin Fabre CS 60226 83507 La Seyne-sur-Mer cedex

La Seyne, le 20 juin 2015

Objet : enlèvement d'épaves en baie de Balaguier

Monsieur le Maire,

Notre CIL tenait à remercier la municipalité d'être intervenue pour procéder à l'enlèvement des épaves qui souillaient le littoral.

Toutefois, cette intervention qui, à quelques jours de l'ouverture de la saison touristique estivale, s'avérait indispensable ne doit pas masquer les problèmes encore existants dans l'anse de Balaguier.

Actuellement, une dizaine de bateaux y sont amarrés sur des mouillages de fortune et sont autant d'épaves potentielles qui ne demandent qu'à sombrer ou s'échouer sur le rivage à l'occasion du prochain coup de vent dans la rade.

La plupart de ces bateaux, amarrés dans la baie avant d'être vendus sans aucun papier, paraît-il, sont des embarcations dangereuses.

Alors que vous ne ménagez pas vos efforts pour classer le plan d'eau en zone AVAP, il est dommage que l'anse de Balaguier devienne un cimetière de bateaux.

Vous serait-il possible de contacter les administrations maritimes en charge de ce type de problèmes afin qu'elles puissent, à l'aide des moyens qui sont les leurs, procéder également à l'enlèvement des épaves hors portée d'un engin terrestre ?

En vous remerciant de votre attention et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le bureau du CIL